

COVID-19

CLINIQUE DE DÉPISTAGE

SANS RENDEZ-VOUS et GRATUIT

Dépistage : qui peut se faire tester?

- Les personnes avec des symptômes.
- Les personnes ayant eu un contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19.
- Les personnes à qui les autorités de santé publique ont demandé de faire un test de dépistage.

Apportez votre carte d'assurance maladie
si vous en avez une ou une pièce d'identité.

Lieu et horaire :

Parc Pasquale-Gattuso (chalet)

11770, Place Gilles-Trottier

Rivière-des-Prairies - H1E 6G6

LUNDI 26 OCTOBRE 2020 - 9 H À 14 H

MARDI 27 OCTOBRE 2020 - 9 H À 14 H

**Vous n'êtes pas disponible lors de ces dates ?
Une 2^e option s'offre à vous !**

**Vous pouvez vous rendre à notre clinique de dépistage permanente
située au 5455, rue Chauveau, 7 jours sur 7, de 8 h à 20 h.**

Pour plus d'informations :

514 644-4545

Québec.ca/coronavirus

ciuss-estmtl.gouv.qc.ca/covid-19

Québec 